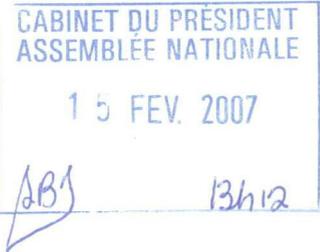




Gouvernement du Québec  
Le premier ministre

Le 15 février 2007



ASSEMBLÉE NATIONALE  
no 891-20070220

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.30  
Québec (Québec)  
G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement de l'Assemblée nationale et en raison de l'urgence de la situation, je vous prie de prendre les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée se réunisse en séances extraordinaires à compter de 9 heures, le mardi 20 février 2007, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, afin de permettre au ministre des Finances de prononcer le discours du budget conformément aux dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 271 du Règlement de l'Assemblée nationale, et également de permettre au critique financier de l'opposition officielle et à un député indépendant de faire leurs commentaires selon les modalités qui seront déterminées par une motion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Charest

c.c. M. François Côté, secrétaire général  
Assemblée nationale

